

Avis n° 2010-0593
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 1^{er} juin 2010
relatif aux envois de correspondance transfrontaliers sortants de la gamme égrenée

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L. 1, L. 5-2, 3°, R. 1, R. 1-1-10 et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2008-1286 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 18 novembre 2008 sur les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées à la date du 1^{er} mars 2010 ;

Vu le dossier tarifaire décrivant les évolutions tarifaires des produits du courrier export, reçu de La Poste le 3 mai 2010 ;

Vu les éléments complémentaires reçus de La Poste le 18 mai et le 1^{er} juin 2010 ;

Après en avoir délibéré le 1^{er} juin 2010,

1. Contexte réglementaire

L'article L. 5-2, 3° du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes « [...] est informée par le prestataire du service universel, préalablement à leur entrée en vigueur [...], des tarifs des prestations du service universel non réservées. Elle peut rendre public son avis ».

L'article R. 1-1-13 du code des postes et des communications électroniques précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services non réservés relevant du service universel ».

L'augmentation des tarifs postaux du service universel a été plafonnée à 2,3 % en moyenne annuelle, sur la période 2009-2011, par la décision n° 2008-1286 du 18 novembre 2008 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. La même décision limitait à 2 % en moyenne annuelle l'évolution des tarifs des produits égrenés affranchis par machine à affranchir.

En application de ces dispositions, La Poste a présenté le 3 mai 2010 un dossier tarifaire portant description des évolutions de l'offre de courrier international de la gamme égrenée, qui fait l'objet du présent avis, et de la gamme industrielle (offre de Marketing Direct International), de la « Valeur Déclarée » et de l'offre d'envoi de petites marchandises qui font l'objet de l'avis n°2010-0632 du 1^{er} juin 2010 ; ces tarifs figurent pour information en annexe 2 du présent avis.

Les prestations en cause relèvent, aux termes de l'article L.2 du code des postes et des communications électroniques, du secteur concurrentiel du service universel.

2. Description du dossier tarifaire présenté par La Poste

L'évolution tarifaire porte sur les envois de correspondance internationale au départ de la France métropolitaine et au départ de l'outre-mer, soit la lettre prioritaire (recommandée ou non) et la lettre économique. La mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} juillet 2010.

La tarification repose comme précédemment sur deux zones :

- une première zone vers l'Union européenne et la Suisse (la « zone 1 »), caractérisée par un régime de frais terminaux qui, aux termes de l'article 13 de la directive n° 97/67 (la « directive postale »), devraient refléter les coûts de traitement et de distribution de la poste de destination ;
- et une « zone 2 » constituée des autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie ; les frais terminaux applicables avec les opérateurs de ces pays relèvent des accords conclus dans le cadre de l'Union postale universelle, qui distinguent les pays développés et les pays en développement.

Comme dans le régime intérieur, des tarifs distincts seront désormais appliqués aux envois affranchis par timbre poste (les « produits Timbre Poste ») et aux envois affranchis par d'autres moyens (les « produits hors Timbre Poste », essentiellement affranchis par machine). En conséquence, la remise de 1 % sur les produits « machine à affranchir » disparaît.

Ce dernier mode d'affranchissement devrait concerner 48 % du volume total selon l'estimation de La Poste.

□ L'évolution de l'offre au départ de la France métropolitaine

Toutes tranches de poids confondues et toutes zones confondues, l'augmentation globale des tarifs du courrier international au départ de la métropole est de 3,9 % : soit 4,9 % pour la grille « Timbre Poste » destinée au grand public et 2,8 % pour la grille « Entreprise ». Elle fait suite aux augmentations de 2,51 % intervenues le 1^{er} mars 2008 et de 2,94 % le 1^{er} mars 2009.

La hausse moyenne sur les envois à destination de la zone 1 est de 4,8 %, contre 2,3 % vers la zone 2. Pour la « Lettre Prioritaire », la hausse moyenne est de 3,4 % (4,2 % à destination de la zone 1 et 2,0 % à destination de la zone 2).

En particulier, le tarif de la « Lettre Prioritaire » de moins de 20 grammes à destination de l'Union européenne et de la Suisse (zone 1) passe de 0,70 € à 0,75 €; des hausses de même montant (5 c€) avaient été mises en œuvre en 2006, 2008 et 2009. Pour les entreprises disposant de machines à affranchir, ce tarif de la « Lettre Prioritaire » passera de 0,69 € à 0,72 €, soit une augmentation de + 3,9 % sur cette première tranche, contre + 7,1 % pour les particuliers.

La lettre prioritaire à destination de la zone 1 représente [...] % du chiffre d'affaire total du courrier sortant (périmètre de l'avis), et [...] % pour la seule première tranche de poids.

Tarif en € d'un envoi prioritaire de moins de 20 g à destination de la zone 1 (Europe)	2005	2007	2008	2009	2010
	55 c	60 c	65 c	70 c	Particuliers : 75 c Entreprises : 72 c

Les tarifs de la « Lettre Economique » à destination de l'Union européenne et de la Suisse augmentent de 13,30 % pour la grille « Grand Public » et de 10,96 % pour la grille « Entreprise », soit une moyenne de + 11,7 %. L'augmentation tarifaire se concentre essentiellement sur la première tranche de poids [0-100 g] (entreprises : + 16 % ; particuliers : + 18,5 %). Par ailleurs, la fusion des tranches [1001-1500 g] et [1500-2000 g] représente une augmentation de + 24,1 % du prix pour un envoi de 1000 g à 1500 g. Les volumes et chiffres d'affaires concernés sont faibles.

L'augmentation tarifaire de la « Lettre Recommandée » est de 6,6 % en moyenne. Elle impacte uniformément les particuliers et les entreprises quelle que soit la zone de destination.

□ L'évolution de l'offre au départ de l'outre-mer

Les évolutions envisagées sont le décalque de celles au départ de la métropole ; les zones de destination des envois diffèrent toutefois selon le département d'outre-mer considéré.

Du fait de la complexité du processus de production et de la faiblesse des trafics, La Poste ne dispose pas de données fiables sur les volumes qui permettent à l'Autorité de calculer des augmentations moyennes et non uniquement des augmentations nominales.

Concernant l'offre « Grand Public », la « Lettre Prioritaire » de moins de 20 grammes à destination des zones 1 et 2 augmente de 5 c€ et passe de 0,80 € à 0,85 € sur la zone 1 (+ 6,3 %) et de 1,00 € à 1,05 € sur la zone 2 (+ 5 %).

Concernant l'offre « Entreprise », La Poste supprime la remise de 1 % sur les produits affranchis par machine à affranchir. Pour la « Lettre Prioritaire », elle procède à des augmentations sur les

tranches [0-20 g] et [51-100 g] de + 3,5 % uniquement sur la zone 1. Le tarif de la première tranche de poids [0-100 g] de la « Lettre Economique » passe de 1,55 € à 1,65 € sur la zone 1, soit une augmentation de 7,5 %.

3. Analyse économique

Les produits en cause ne représentent que [...] % du chiffre d'affaires de l'ensemble du service universel hors presse¹, et [...] % des volumes du courrier, ce qui reflète la nature essentiellement domestique de l'activité postale.

L'évolution tarifaire faisant l'objet du présent avis contribue à hauteur de 0,14 % à l'augmentation des tarifs du service universel en année pleine, dont 0,07 % en 2010 et 0,07 % en 2011 ; elle respecte l'encadrement tarifaire édicté par la décision n° 2008-1286 de l'Autorité en date du 18 novembre 2008.

Le fondement des mesures proposées doit s'examiner au regard des caractéristiques de l'économie du courrier international, qui est duale :

- au sein de la « zone 1 » (Union européenne et Suisse), les tarifs ont vocation à couvrir les coûts du service, et les frais terminaux doivent également couvrir les coûts encourus par la poste de destination pour la distribution des envois entrants ; l'article 13 de la « directive postale » invite d'ailleurs les Etats à favoriser l'établissement de frais terminaux fondés sur les coûts et la qualité de service ;
- les flux avec les autres pays (la zone 2) sont traités dans le cadre des accords de l'Union postale universelle qui prévoient également de progresser vers la couverture des coûts, mais en préservant des mécanismes de péréquation au profit des pays en développement ; dans ce cadre perdure une situation de frais terminaux peu élevés couvrant partiellement les coûts, où l'opérateur de destination encourt un déficit qu'il cherchera à compenser par sa tarification des envois sortants.

Pour le courrier « Entrant », les frais terminaux perçus par La Poste ne paraissent pas couvrir la totalité des coûts qu'elle engage ce qui devrait conduire, le cas échéant, à améliorer les dispositifs de rémunération interpostaux. Il n'y a pas lieu en revanche de considérer que les tarifs des envois « Sortants » aient vocation à combler ce déficit, ce qui serait contraire aux dispositions de l'article 13 de la directive postale.

Or, sous l'effet des augmentations successives des tarifs à destination de la « zone 1 » depuis 2005, l'activité de courrier sortant à destination de cette zone a atteint un équilibre économique satisfaisant, dégageant une marge moyenne sur coûts attribuables de [...] % en 2008², supérieure à celle relative au service universel dans son ensemble, soit [...] %. En particulier, la lettre prioritaire dégage en 2009 une marge sur coûts attribuables de [...] % qui serait portée à [...] % par les augmentations tarifaires projetées pour 2010. Cet équilibre résulte de situations fortement

¹ qui constitue le périmètre d'application de l'encadrement tarifaire de la décision n° 2008-1286 de l'Autorité en date du 18 novembre 2008.

² Niveau 2009 non encore établi.

contrastées : le segment des envois « Timbre Poste » s'établit à l'équilibre tandis que le segment « Entreprises » dégage une marge élevée.

4. Conclusion

La distinction nouvellement introduite entre les tarifs des envois « Timbre Poste » et ceux affranchis mécaniquement apparaît pleinement justifiée dans son principe.

L'Autorité s'interroge toutefois sur le bien-fondé des augmentations tarifaires envisagées sur la grille « Entreprise » à destination de la zone 1, compte tenu des marges dégagées par ce segment.

S'agissant des tarifs des envois « Timbre Poste » de moins de 50 g à destination de la « zone 1 », dont La Poste justifie la hausse projetée par la résorption du déficit encouru sur ce produit, l'Autorité note que le prix payé par le consommateur français deviendra supérieur à celui payé pour un service équivalent en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne.

Sous ces réserves, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes émet un avis favorable aux tarifs de la lettre internationale prioritaire (recommandée ou non) et de la lettre économique aux départs de la France métropolitaine et de l'outre-mer.

Le présent avis sera notifié à La Poste. Sous réserve des secrets protégés par la loi, il sera mentionné au *Journal officiel* de la République française et publié sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

**Annexe 1 à l'Avis n° 2010-0593
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Au départ de la France métropolitaine

- **Zone 1 : Union européenne et Suisse** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.
- **Zone 2 : Reste du monde** : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

En euros

Lettre prioritaire « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,70	0,85	0,75	0,87	7,1 %	2,4 %
21 - 50 g	1,30	1,70	1,35	1,75	3,8 %	2,9 %
51 - 100 g	1,60	2,30	1,80	2,35	12,5 %	2,2 %
101 - 250 g	4,00	5,50	4,10	5,60	2,5 %	1,8 %
251 - 500 g	6,00	7,20	6,10	7,35	1,7 %	2,1 %
501 - 1000 g	8,60	10,60	8,75	10,80	1,7 %	1,9 %
1001 - 1500 g	11,10	14,15	12,60	16,95	13,5 %	19,8 %
1501 - 2000 g	12,40	16,65			1,6 %	1,8 %

En euros

Lettre prioritaire « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,69	0,84	0,72	0,85	3,9 %	1,0 %
21 - 50 g	1,29	1,68	1,30	1,70	1,0 %	1,0 %
51 - 100 g	1,58	2,28	1,70	2,30	7,3 %	1,0 %
101 - 250 g	3,96	5,45	4,00	5,50	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	5,94	7,13	6,00	7,20	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	8,51	10,49	8,60	10,60	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	10,99	14,01	11,10	14,15	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	12,28	16,48	12,40	16,65	1,0 %	1,0 %

En euros

Lettre économique « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,35	1,70	1,60	1,75	18,5 %	2,9 %
101 - 250 g	2,80	3,00	2,85	3,05	1,8 %	1,7 %
251 - 500 g	3,90	4,30	4,00	4,40	2,6 %	2,3 %
501 - 1000 g	5,55	6,85	5,65	7,00	1,8 %	2,2 %
1001 - 1500 g	7,05	10,50	8,75	12,90	24,1 %	22,9 %
1501 - 2000 g	8,60	12,65			1,7 %	2,0 %

En euros

Lettre économique « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,34	1,68	1,55	1,70	16,0 %	1,0 %
101 - 250 g	2,77	2,97	2,80	3,00	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	3,86	4,26	3,90	4,30	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	5,49	6,78	5,55	6,85	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	6,98	10,40	7,05	10,50	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	8,51	12,52	8,60	12,65	1,0 %	1,0 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R1 « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	4,70	4,85	5,05	5,17	7,4 %	6,6 %
21 - 50 g	5,30	5,70	5,65	6,05	6,6 %	6,1 %
51 - 100 g	5,60	6,30	6,10	6,65	8,9 %	5,6 %
101 - 250 g	8,00	9,50	8,40	9,90	5,0 %	4,2 %
251 - 500 g	10,00	11,20	10,40	11,65	4,0 %	4,0 %
501 - 1000 g	12,60	14,60	13,05	15,10	3,6 %	3,4 %
1001 - 1500 g	15,10	18,15	16,90	21,25	11,9 %	17,1 %
1501 - 2000 g	16,40	20,65	16,90	21,25	3,0 %	2,9 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R2 « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	5,70	5,85	6,05	6,17
21 - 50 g	6,30	6,70	6,65	7,05
51 - 100 g	6,60	7,30	7,10	7,65
101 - 250 g	9,00	10,50	9,40	10,90
251 - 500 g	11,00	12,20	11,40	12,65
501 - 1000 g	13,60	15,60	14,05	16,10
1001 - 1500 g	16,10	19,15	17,90	22,25
1501 - 2000 g	17,40	21,65	17,90	22,25

En euros

Lettre Recommandée au taux R1 « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	4,65	4,80	5,02	5,15	7,9 %	7,3 %
21 - 50 g	5,25	5,64	5,60	6,00	6,7 %	6,3 %
51 - 100 g	5,54	6,24	6,00	6,60	8,2 %	5,8 %
101 - 250 g	7,92	9,41	8,30	9,80	4,8 %	4,2 %
251 - 500 g	9,90	11,09	10,30	11,50	4,0 %	3,7 %
501 - 1000 g	12,47	14,45	12,90	14,90	3,4 %	3,1 %
1001 - 1500 g	14,95	17,97	15,40	18,45	3,0 %	2,7 %
1501 - 2000 g	16,24	20,44	16,70	20,95	2,9 %	2,5 %

En euros

Lettre Recommandée au taux R2 « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	5,64	5,79	6,02	6,15
21 - 50 g	6,24	6,63	6,60	7,00
51 - 100 g	6,53	7,23	7,00	7,60
101 - 250 g	8,91	10,40	9,30	10,80
251 - 500 g	10,89	12,08	11,30	12,50
501 - 1000 g	13,46	15,44	13,90	15,90
1001 - 1500 g	15,94	18,96	16,40	19,45
1501 - 2000 g	17,23	21,43	17,70	21,95

Au départ de l'outre-mer

Il existe actuellement deux zones pour l'offre de courrier au départ de l'outre-mer qui sont différentes selon le département d'outre-mer considéré.

Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, République Dominicaine, Dominique (Commonwealth of Dominica), Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde.

Au départ de la Réunion et de Mayotte

- Zone 1 : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de la Guyane

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Brésil, République Dominicaine, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon

- Zone 1 : Etats-Unis, Canada
- Zone 2 : reste du monde

Lettre prioritaire « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,80	1,00	0,85	1,05	6,3 %	5,0 %
21 - 50 g	1,65	1,85	1,70	1,90	3,0 %	2,7 %
51 - 100 g	2,05	2,50	2,15	2,55	4,9 %	2,0 %
101 - 250 g	4,20	5,60	4,30	5,70	2,4 %	1,8 %
251 - 500 g	6,20	7,50	6,30	7,65	1,6 %	2,0 %
501 - 1000 g	9,00	11,10	9,20	11,30	2,2 %	1,8 %
1001 - 1500 g	12,75	16,15	15,35	20,60	20,4 %	27,6 %
1501 - 2000 g	15,05	20,20	15,35	20,60	2,0 %	2,0 %

Lettre prioritaire « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 20 g	0,79	0,99	0,82	1,00	3,5 %	1,0 %
21 - 50 g	1,63	1,83	1,65	1,85	1,0 %	1,0 %
51 - 100 g	2,03	2,48	2,10	2,50	3,5 %	1,0 %
101 - 250 g	4,16	5,54	4,20	5,60	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	6,14	7,43	6,20	7,50	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	8,91	10,99	9,00	11,10	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	12,62	15,99	12,75	16,15	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	14,90	20,00	15,05	20,20	1,0 %	1,0 %

Lettre économique « Grand Public »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,55	2,00	1,70	2,05	9,7 %	2,5 %
101 - 250 g	2,90	3,20	2,95	3,25	1,7 %	1,6 %
251 - 500 g	4,00	4,40	4,10	4,50	2,5 %	2,3 %
501 - 1000 g	6,40	7,00	6,55	7,15	2,3 %	2,1 %
1001 - 1500 g	9,10	10,60	10,20	13,00	12,1 %	22,6 %
1501 - 2000 g	10,00	12,75	10,20	13,00	2,0 %	2,0 %

Lettre économique « Entreprise »						
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif	Nouveau tarif	Hausse	Hausse
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	1,53	1,98	1,65	2,00	7,5 %	1,0 %
101 - 250 g	2,87	3,17	2,90	3,20	1,0 %	1,0 %
251 - 500 g	3,96	4,36	4,00	4,40	1,0 %	1,0 %
501 - 1000 g	6,34	6,93	6,40	7,00	1,0 %	1,0 %
1001 - 1500 g	9,01	10,49	9,10	10,60	1,0 %	1,0 %
1501 - 2000 g	9,90	12,62	10,00	12,75	1,0 %	1,0 %

**Annexe 2 à l'Avis n° 2010-0593
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Au départ de la France métropolitaine

- **Zone 1 : Union européenne et Suisse** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.
- **Zone 2 : Reste du monde** : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie.

« Valeur Déclarée »

Montant VD	Jusqu'à 500 €	Jusqu'à 1000 €	Jusqu'à 2500 €	Jusqu'à 5000 €
Tarif 2010	7,80	10,80	19,00	29,00

*L'offre d'envoi de petites marchandises**En euros*

« Petit Paquet » prioritaire « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	3,50	5,00	2,00	2,70
101 - 200 g	3,50	5,00	4,30	5,90
201 – 250 g	5,80	6,80	4,30	5,90
251 – 400 g	5,80	6,80	6,50	7,70
401 – 500 g	7,50	9,80	6,50	7,70
501 – 800 g	7,50	9,80	10,00	11,50
801 – 1000 g	10,00	12,00	10,00	11,50
1001 – 1200 g	10,00	12,00	12,85	17,25
1201 - 1600 g	11,50	15,00	12,85	17,25
1601 - 2000 g	12,40	16,65	12,85	17,25

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 50 g	3,47	4,95	1,50	1,90
51 – 100 g	3,47	4,95	1,90	2,50
101 - 200 g	3,47	4,95	4,20	5,70
201 – 250 g	5,74	6,73	4,20	5,70
251 – 400 g	5,74	6,73	6,30	7,50
401 – 500 g	7,43	9,70	6,30	7,50
501 – 750 g	7,43	9,70	7,30	9,40
751 – 800 g	7,43	9,70	9,50	11,00
801 – 1000 g	9,90	11,88	9,50	11,00
1001 – 1200 g	9,90	11,88	12,60	16,95
1201 - 1600 g	11,39	14,85	12,60	16,95
1601 - 2000 g	12,28	16,48	12,60	16,95

En euros

« Petit Paquet » économique « Grand Public »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	2,50	2,80	1,80	2,00
101 - 200 g	2,50	2,80	3,00	3,20
201 – 250 g	3,50	4,00	3,00	3,20
251 – 400 g	3,50	4,00	4,40	5,00
401 – 500 g	5,00	6,00	4,40	5,00
501 – 800 g	5,00	6,00	6,50	9,00
801 – 1000 g	6,20	9,50	6,50	9,00
1001 – 1200 g	6,20	9,50	8,90	13,10
1201 - 1600 g	7,50	11,50	8,90	13,10
1601 - 2000 g	8,60	12,65	8,90	13,10

En euros

« Petit Paquet » économique « Entreprise »				
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 - 100 g	2,48	2,77	1,70	1,90
101 - 200 g	2,48	2,77	2,90	3,10
201 – 250 g	3,47	3,96	2,90	3,10
251 – 400 g	3,47	3,96	4,20	4,70
401 – 500 g	4,95	5,94	4,20	4,70
501 – 750 g	4,95	5,94	5,00	6,00
501 – 800 g	4,95	5,94	6,00	8,50
801 – 1000 g	6,14	9,41	6,00	8,50
1001 – 1200 g	6,14	9,41	8,75	12,90
1201 - 1600 g	7,43	11,39	8,75	12,90
1601 - 2000 g	8,51	12,52	8,75	12,90

L'offre de marketing direct

« Destineo Monde Primo »

Les seuils :

Seuil 1 : dépôt à partir de 200 plis

Seuil 2 : dépôt à partir de 500 plis

Les zones :

Zone 1 : Union européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.

Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 1					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,55	0,33	0,58	0,36
10 – 20 g	Lettre	0,60	0,39	0,63	0,42
20 – 40 g		0,71	0,51	0,74	0,54
40 – 60 g		0,82	0,63	0,85	0,66
60 – 80 g		0,92	0,82	0,95	0,85
80 – 100 g		1,03	0,90	1,06	0,93
100 – 150 g		1,29	1,15	1,32	1,18
150 – 250 g		1,82	1,73	1,85	1,76
250 – 500 g	Catalogue	2,71	3,75	2,81	3,85
500 - 1000 g		4,83	6,58	4,93	6,68
1000 - 1500 g		6,95	9,55	7,05	9,65
1500 - 2000 g		8,56	12,52	8,66	12,62

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 2					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,54	0,32	0,57	0,35
10 – 20 g	Lettre	0,59	0,38	0,62	0,41
20 – 40 g		0,69	0,49	0,72	0,52
40 – 60 g		0,79	0,61	0,82	0,64
60 – 80 g		0,90	0,80	0,93	0,83
80 – 100 g		1,00	0,87	1,03	0,90
100 – 150 g		1,26	1,12	1,29	1,15
150 – 250 g		1,77	1,68	1,80	1,71
250 – 500 g	Catalogue	2,63	3,64	2,73	3,74
500 - 1000 g		4,69	6,39	4,79	6,49
1000 - 1500 g		6,75	9,27	6,85	9,37
1500 - 2000 g		8,55	12,15	8,65	12,25

« Destineo Monde Volume »

Les seuils

Seuil 3 : dépôt à partir de 1000 plis

Les zones

Zone 1 : Union européenne et Suisse

1a) Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Danemark, Royaume-Uni, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.

1b) Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Slovénie.

Zone 2 : Reste du monde**2a)** Autres pays d'Europe, Afrique, USA, Canada, Proche Orient, Moyen Orient.**2b)** Reste du monde (autre Amérique, Asie, Océanie).

<i>En euros</i>	Zone 1a		Zone 1b		Zone 2a		Zone 2b	
	pli	kilo	pli	kilo	pli	kilo	pli	kilo
Lettre	0,47	5,00	0,45	2,65	0,26	5,50	0,26	4,80
Catalogue	0,55	4,00	0,50	4,00	0,60	5,60	0,65	5,20

Au départ de l'outre-mer*L'offre d'envoi de petites marchandises*

Il existe actuellement deux zones pour l'offre de courrier au départ de l'outre-mer qui sont différentes selon le département d'outre-mer considéré.

Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, République Dominicaine, Dominique (Commonwealth of Dominica), Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde.

Au départ de la Réunion et de Mayotte

- Zone 1 : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de la Guyane

- Zone 1 : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Brésil, République Dominicaine, Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité-et-Tobago, Iles Vierges
- Zone 2 : reste du monde

Au départ de Saint-Pierre-et-Miquelon

- Zone 1 : Etats-Unis, Canada
- Zone 2 : reste du monde

En euros

« Petit Paquet » prioritaire		
Tranches de poids	Tarif en vigueur	
	Zone 1	Zone 2
0 – 200 g	4,00	5,20
201 – 400 g	6,00	7,00
401 – 800 g	8,00	10,50
801 – 1200 g	10,20	13,00
1201 – 1600 g	13,00	16,80
1601 – 2000 g	15,05	20,20

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Grand Public »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	2,10	2,80
101 – 250 g	4,50	6,00
251 – 500 g	6,70	7,80
501 – 1000 g	10,20	12,00
1001 – 2000 g	15,55	20,80

En euros

« Petit Paquet » prioritaire « Entreprise »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 50 g	1,65	2,05
51 – 100 g	2,05	2,75
101 – 250 g	4,40	5,80
251 – 500 g	6,60	7,65
501 – 750 g	7,70	9,90
751 – 1000 g	10,10	11,90
1001 – 2000 g	15,30	20,55

En euros

« Petit Paquet » économique		
Tranches de poids	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur
	Zone 1	Zone 2
0 – 200 g	2,70	3,00
201 – 400 g	3,70	4,20
401 – 800 g	6,00	6,50
801 – 1200 g	8,00	9,70
1201 – 1600 g	9,25	11,80
1601 – 2000 g	10,00	12,75

En euros

« Petit Paquet » économique « Grand Public »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	1,90	2,10
101 – 250 g	3,20	3,40
251 – 500 g	4,60	5,20
501 – 1000 g	8,00	9,50
1501 – 2000 g	10,40	13,20

En euros

« Petit Paquet » économique « Entreprise »		
Tranches de poids	Nouveau tarif 2010	Nouveau tarif 2010
	Zone 1	Zone 2
0 – 100 g	1,85	2,05
101 – 250 g	3,10	3,20
251 – 500 g	4,40	4,90
501 – 750 g	5,80	6,10
751 – 1000 g	7,75	8,70
1001 – 2000 g	10,20	13,05

L'offre de marketing direct

Aux départs de la Guadeloupe et de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon, les zones de destination sont les suivantes :

Zone 1 : Union européenne et Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie,

Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein

Zone 2 : Reste du monde : autres pays d'Europe (hors Union européenne et Suisse), Afrique, Amérique, Asie, Océanie

« Destineo Monde Primo »

Complément de transport selon le DOM de départ

	Guyane	Martinique, Guadeloupe et Réunion
Prix en €par kg	5,00	3,00

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 1					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,58	0,37	0,61	0,40
10 – 20 g	Lettre	0,67	0,46	0,70	0,49
20 – 40 g		0,85	0,66	0,88	0,69
40 – 60 g		0,98	0,85	1,01	0,88
60 – 80 g		1,18	1,08	1,21	1,11
80 – 100 g		1,34	1,25	1,37	1,28
100 – 150 g		1,65	1,74	1,68	1,77
150 – 250 g		2,27	2,71	2,30	2,74
250 – 500 g	Catalogue	4,69	5,56	4,79	5,66
500 - 1000 g		8,81	10,51	8,91	10,61
1000 - 1500 g		12,93	15,45	13,03	15,55
1500 - 2000 g		17,05	20,39	17,15	20,49

En euros

« Destineo Monde Primo » Seuil 2					
Tranches de poids	Objets	Le client trie et affranchit	Le client trie et affranchit	La Poste trie et affranchit	La Poste trie et affranchit
		Zone 1	Zone 2	Zone 1	Zone 2
0 – 10 g	Carte	0,56	0,36	0,59	0,39
10 – 20 g	Lettre	0,65	0,45	0,68	0,48
20 – 40 g		0,83	0,64	0,86	0,67
40 – 60 g		0,95	0,83	0,98	0,86
60 – 80 g		1,15	1,05	1,18	1,08
80 – 100 g		1,30	1,21	1,33	1,24
100 – 150 g		1,60	1,69	1,63	1,72
150 – 250 g		2,20	2,64	2,23	2,67
250 – 500 g	Catalogue	4,55	5,40	4,65	5,50
500 - 1000 g		8,55	10,20	8,65	10,30
1000 - 1500 g		12,55	15,00	12,65	15,10
1500 - 2000 g		16,55	19,80	16,65	19,90